

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 11 mai 2023, à 20h00

Grande Salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Communications du Bureau du Conseil
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 31 mars 2023
- 5. Assermentation
- 6. **Préavis 2023/06 :** Achat d'un véhicule de livraison électrique Demande de crédit
- 7. **Préavis 2023/07 :** Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess demandant « étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal »
- 8. **Préavis 2023/08 :** Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023
- 9. Droit d'initiative
- 10. Divers
- 11. Communications municipales écrites et orales
- **M. le Président** souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissière, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 59 Conseillères et Conseillers, 15 personnes sont excusées.

<u>Conseillères et Conseillers excusés</u>: Mmes et MM. Calame Fiona, Chapuisat Pierre, Corrado Giampiero, De Cagna Mattia, Delabays Gabriel, Donzel Nader, Ducry Olive, Dudt Jean-Paul, Karpushova Irina, Raboud Pamela, Raveau Stéphane, Sage Daniel, Timba Bema Jean Aristide, Velkov Pavle, Vero Stefania.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

Mme Elena Fehlbaum (PLR+ID) ayant démissionné le 04 avril 2023, le nombre de Conseillères et Conseillers s'élève à 74 au moment de l'appel.

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 30.

POINT 2 Communications du Bureau du Conseil

Au chapitre des représentations :

- Le 28.04.2023, le Président s'est rendu au Tennis Club Ecublens pour l'ouverture de la saison 2023
- Le 06.05.2023, a eu lieu la sortie du Conseil communal. La visite a débuté par la visite des Salines de Bex suivi d'un repas convivial qui a été pris à Villeneuve au bord du lac. La journée s'est poursuivie par la visite du Château de Chillon. M. le Président remercie les membres du Conseil qui étaient présents pour cette journée de convivialité et de bonne humeur.

Au chapitre des correspondances, M. le Président a reçu les correspondances suivantes :

- le 31.03.2023, la lettre de démission de Mme Gaëlle Weissert de son poste de secrétaire avec effet au 31.08.2023.
- le 04.04.2023, la lettre de démission du Conseil communal de Mme Elena Fehlbaum (PLR+ ID) avec effet immédiat.
- le 05.05.2023, la lettre de démission du Conseil communal de M. Cédric Weissert (UDC) avec effet au 31.08.2023. Son remplacement se déroulera lors de la 1^{ère} séance du 2^{ème} semestre 2023.
- le 08.05.2023, une lettre d'information du groupe PLR+ID concernant le changement de Président de groupe. M. Cédric Sandoz remplace M. José Birbaum à la Présidence du groupe PLR+ID de la section Ecublens.

Au chapitre des communications du Bureau du Conseil :

- Suite au mail reçu de la Municipalité, le Bureau vous confirme que la séance du Conseil communal du 8 juin 2023 est annulée faute d'objet. La séance du Conseil communal du 22 juin 2023 à 19h00 est maintenue.
- Suite à la démission de Mme Béatrice Raball, Huissière et Mme Gaelle Weissert, Secrétaire du Conseil, M. le Président donne lecture des conditions pré-requises pour ces deux postes à repourvoir. Il informe que ces informations sont également disponibles sur le site de la commune dans la partie extranet – onglet « Autres documents utiles »

ou directement auprès du Président à l'adresse suivante : president.conseil@ecublens.ch. Il précise que la secrétaire suppléante, Mme Silvana Passaro est intéressée par le poste de Secrétaire du Conseil, de ce fait, le poste à repourvoir est celui de la Secrétaire suppléante. Les personnes intéressées par un de ces deux postes peuvent transmettre leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Président du Conseil Communal, p. a. Greffe Municipal, Chemin de la Colline 5, Case postale 133, 1024 Ecublens ou par mail directement au Président du Conseil.

Le délai de postulation en interne est fixé au 20 mai 2023. Dès le 21 mai et faute de candidature en interne, les postes seront ouverts par le Greffe au public jusqu'au 15 juin 2023.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, M. le Président passe au vote.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une large majorité avec une abstention.

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 31 mars 2023

M. le **Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023 de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président donne lecture des coquilles qui ont été transmissent à Mme la Secrétaire :

- Page 13: « De plus, une nouvelle charte pédagogique est mise en place aux APEMS qui abondent dans ce sens en se basant sur six principes qui tendent au vivre ensemble, donc sans discriminations. »
- Page 13 : « Des actions seront-sont mises sur pied au sein des APEMS et du préscolaire de façon spécifique lorsqu'une discrimination apparait. »
- Page 13 : « Je suis allée ce matin, en tant que la pPrésidente de l'Ouest lausannois ARASOL avec les présidents.. : »
- Page 14 : « Il n'y a pas de tri : chaque être humain et est un être humain »
- Page 24 : ligne 10 : le mot « communales » doit être remplacé par « cantonales »
- Page 28 : Remplacer « Danielle Petoud » par « Danièle Petoud » ;
- Page 28 « ... Rolex Learning Center. M. le Syndic participera à la partie officielle avec
 M. Benoit Franck Frund et Mme Gisou van der Goot,... »

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette souhaite tout d'abord s'excuser auprès de la Secrétaire pour avoir omis de lui transmettre des corrections importantes qu'elle souhaite modifier dans ce PV. Ci-dessous les corrections dont elle donne lecture et qui ont été envoyé par mail à Mme la Secrétaire :

- Page 26: avant dernier paragraphe: La Municipalité avait rencontré les forces de l'ordre qui étaient intervenues dans une situation qui avait été difficile et qui avait dérapé. C'est une équipe formée et qui fait du mieux qu'elle peut le plus humainement possible dans des situations qui sont difficiles.
- Page 27 : 2^{ème} ligne, a interpellé **Mme la conseillère fédérale Baume-Schneider**
- 3ème paragraphe : 4ème ligne, remplacer systématique par systémique.
- 2 lignes plus bas : d'avoir été violenté sur le territoire suisse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 23 février 2023, a été accepté tel que modifié à une large majorité par 55 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

POINT 5 Assermentation

- **M. le Président**, conformément aux communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de Mme Elena Fehlbaum du groupe PLR+ID. Il rappelle, la procédure y relative :
- « Je vais demander au futur Conseiller, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je lirai le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai, qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant "je le promets". Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui aura, d'ores et déjà, été attribuée. »

Serment:

- « Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »
- « Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Une fois le serment prêté par M. Shala Rexhep, M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 60 Conseillères et Conseillers présent-e-s. La majorité est de 31 voix.

- **POINT 6 Préavis 2023/06 :** Achat d'un véhicule de livraison électrique Demande de crédit
- **M. le Président** donne la parole à Mme la Conseillère Taisia Terrettaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Taisia Terrettaz remercie les membres présents lors de cette séance pour leurs présences et lit les conclusions de son rapport.

Conclusions:

Après délibération, c'est à l'unanimité que les membres de la commission présents, vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie Madame la Conseillère pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Cédric Weissert rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Cédric Weissert remercie la Municipalité pour sa présence lors de cette séance et passe à la lecture des conclusions du rapport de la commission des Finances.

Conclusions:

Après délibération, c'est avec 6 oui, aucun refus et 3 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/06 tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola précise que son intervention porte sur une suggestion. En lisant le préavis, M. le Conseiller s'est interrogé en relisant la description. Il pense qu'Ecublens n'est pas la seule à acheter ce type de véhicule électrique, que les communes avoisinantes doivent certainement se procurer le même type de véhicule. A Lausanne, il existe un groupe d'acheteurs qui après avoir décrit un cahier des charges achète des objets « en masse », ce qui étend des achats groupés afin d'obtenir de tarifs préférentiels. La suggestion serait, pour ce genre d'achat qui devient très généralisé et qui devient petit à petit la norme, de faire une collaboration intercommunale afin de pouvoir bénéficier de rabais plus attractif dans l'achat de ce type de véhicule grâce à des achats groupés au lieu de procéder à l'achat de ces véhicules de manière individuelle.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe à la lecture des conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 70'000.- TTC** (septante mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule électrique de livraison.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section nº 300 « Bâtiments administration » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 300.5060.329 « Ford E-Transit 100 % Electrique – achat d'un nouveau véhicule ».

Elle sera amortie en une seule fois dès l'achat. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte nº 9282.11.

Au vote, le préavis 2023/06 est accepté par 57 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

- POINT 7 Préavis 2023/07 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess demandant « étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal »
- **M. le Président** donne la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry remercie les membres présents lors de cette séance pour leur présence et lit les conclusions de son rapport.

Conclusions:

- « Après délibération, la Commission ad-hoc du préavis 2023/07 est partiellement satisfaite du contenu du rapport-réponse de la Municipalité et considère qu'il s'agit plus d'un résumé des actions qu'un réel plan de mobilité tel que demandé. Tenant compte de la complexité du sujet et de la volonté de la Municipalité de réellement progresser en matière de planification de la mobilité et de sa mise en œuvre, la Commission ad-hoc recommande au Conseil communal : par 2 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :
- De prendre acte de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess, demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal » (préavis 2023/07)

Madame la Conseillère poursuit par la lecture du vœu de la Commission ad hoc :

- 1 Que la Municipalité exprime clairement l'objectif supérieur poursuivi en matière de politique de mobilité régulièrement dans ses communications municipales ainsi qu'à l'adresse de la population, à savoir : **Objectifs politique mobilité Ecublens** : Favoriser le transfert modal, renforcer l'attractivité des transports publics et la mobilité douce et développer un système de mobilité durable et attractif. Ce faisant, influer sur les nuisances et d'autres impacts sur la santé (liée à la pollution et l'activité physique), la sécurité publique (insécurité et risque d'accident), le trafic ou la congestion de certains axes et la place utilisée par certains modes de circulation et le stationnement, ainsi que les coûts liés à la mobilité.
- **2 -** Que la Municipalité développe un réel plan « holistique » de mobilité de son territoire, sur le modèle du Plan climat, avec des mesures précises en matière de priorité, de mesurabilité et de temporalité.
- **3 -** Que la Municipalité publie spontanément à l'attention du Conseil communal et de la population les divers rapports, cartes et plans de mobilité, de manière visuelle, afin que les différents publics puissent se faire une idée de la progression et des informations disponibles.

En l'occurrence, la Commission du préavis 2023/07 se serait attendue à quelques planches graphiques en annexe de la réponse au postulat permettant de se faire une idée des orientations prises dans le plan de mobilité touchant la commune d'Ecublens, par exemple un plan des zones 30, les éléments et cartes du PDI, etc.

- **M. le Président** remercie Madame la Conseillère pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur le préavis à l'assemblée.
- M. le Conseiller Sebastian Süess en tant que signataire du postulat qui avait été déposé au nom du groupe du PSIG tient à préciser, qu'il souhaite remercier la Municipalité et son service pour le rapport qui montre bien l'imbrication importante entre les différentes échelles géographiques, temporelles et décisionnelles des projets de mobilités. Personnellement, il aurait souhaité que le rapport soit agrémenté de schémas ou de graphiques même si ces

derniers ont déjà été publiés dans le cadre d'autres préavis ou dans le PDi mais parfois, il est nécessaire de répéter ce type d'images. Surtout pour les personnes qui n'ont pas « la tête dans le guidon ». Les services ont bien montré que la communication et la vulgarisation autour de la mobilité douce est complexe et demande probablement des compétences spécifiques ou du moins des forces allouées à ce type de travail. En séance, il a beaucoup été discuté sur le fond des différentes études qui ont été présentées. Évidemment, le rapport de la Municipalité les a invités à discuter sur le fond mais finalement la Commission n'étant pas censée discuter de cela. Cependant, M. le Conseiller se réjouit que ce rapport puisse donner à certaines Conseillères et Conseillers des idées d'interventions dans le cadre des différentes études et des projets de mobilité et que dans le futur, il y ait des interventions et des souhaits qui seront posés par l'Assemblée. Il remercie dans ce sens-là encore la Municipalité pour avoir rédigé ce rapport.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola dépose un <u>amendement</u> aux conclusions de ce préavis dont il donne lecture :

« Le groupe PSIG a longuement discuté des conclusions de ce préavis et en particulier sur la signification, je cite, « de prendre acte de la réponse au postulat. ». Considérant que tout le contenu de ce préavis n'a pas forcément l'adhésion des Conseillères et Conseillers, nous pensons qu'une formulation plus neutre pourrait susciter plus d'adhésions. C'est pourquoi je propose, au nom du groupe PSIG, d'amender les conclusions de ce préavis en remplaçant « de prendre acte » par « de prendre note », et vous proposera de voter ces conclusions ainsi amendées. »

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La discussion n'est pas demandée, elle est close. M. le Président passe au vote sur l'amendement proposé par le groupe PSIG.

Au vote, l'amendement qui consiste à modifier les conclusions du préavis 2023/07 de « prendre note » au lieu de « prendre acte » est accepté par 30 OUI, 5 NON, 23 abstentions.

La discussion sur le préavis est toujours ouverte, elle n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions amendées du préavis 2023/07 :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport-préavis municipal n° 2023/07,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre <u>note</u> de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal ».

Au vote, le préavis 2023/07 tel qu'amendé dans les conclusions est accepté par 41 OUI, 8 NON et 9 abstentions.

POINT 8 Préavis 2023/08 : Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023

M. le Président propose la procédure suivante :

- 1. Lecture du rapport de la Commission des finances
- 2. Ouverture discussion page par page
- 3. Discussion générale
- 4. Votation

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

- **M.** le **Président** donne la parole à M. le Conseiller Cédric Weissert pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.
- **M. le Conseiller Cédric Weissert** remercie tout d'abord, M. le Syndic Christian Maeder, M. le Municipal Germain Schaffner, M. le Boursier communal Claude Salzmann et M. Axel Noverraz, Chef de Service pour leur présence lors la séance.

Il donne tout d'abord lecture d'un vœu émit par la Commission des finances :

« La Commission émet le vœu de recevoir un tableau comparatif des EPT de notre commune vis-à-vis des communes de notre district ainsi que de celles de taille comparable dans le canton et ceci d'ici au prochain budget. »

Conclusion

Après délibération, c'est avec 3 oui, aucun refus et 6 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/06 tel que présenté.

Information complémentaire

Le nombre élevé d'abstentions est motivé par deux raisons principales. Pour les uns, par le nombre élevé d'EPT prévus dans ces crédits complémentaires alors que plusieurs d'entre eux auraient pu être inclus au budget. Pour d'autres, par manque d'éléments analytiques présentés justifiant la demande de plusieurs crédits complémentaires.

M. le Président remercie M. le Conseiller pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur le préavis page par page.

La discussion n'est demandée sur aucune des pages du préavis. M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis, elle n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/08,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2023 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 1'167'300.- (un million cent soixantesept mille trois cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 324'300.- (trois cent vingt-quatre mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus;
- 2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 843'000.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2023.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2023 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges initialement prévu au budget 2023 Charges complémentaires Revenus complémentaires Totaux	Fr. Fr. <u>Fr.</u> Fr.	charges 1'338'100 1'167'300 2'505'400	324'300 324'300
Résultat intermédiaire (excédent de charges) Prélèvement dans le fonds de réserve générale Nouvel excédent de charge prévu au budget 2023		Ē	r.2'181'100 r.2'181'100 r

M. le Président passe au vote sur le préavis 2023/08.

Au vote, le préavis 2023/08 est accepté par 45 OUI, 0 NON et 13 abstentions.

POINT 9 Droits d'initiatives

Suite à l'absence excusée de M. le Conseiller Gabriel Delabays, **le point a)** Interpellation de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Addictions et puffs, nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers : fait-on suffisamment de prévention ? », sera remis à l'ordre du jour de la première séance du 2^{ème} semestre 2023 pour son développement.

M. le Président ouvre le point b) : Autres interventions

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano dépose un postulat qui a pour titre :

Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au Plan climat communal. (Annexe 1)

Mme la Conseillère souhaite uniquement développer 3 volets de son postulat étant donné que son postulat sera annexé au présent procès-verbal.

Mme la Conseillère poursuit ainsi :

« J'ai l'honneur de déposer ce postulat s'intitulant *Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au Plan climat communal*, postulat signé par 39 Conseillères et Conseillers communaux tous partis

confondus. Je ne vais pas vous en donner lecture, puisque la plupart d'entre vous ont pu en prendre connaissance et qu'il sera annexé au procès-verbal de la présente séance. Mon intervention portera sur trois volets :

- 1 Rectification et mise à jour des planches présentées lors du dernier Conseil.
- 2 Etat de la situation actuelle en regard de l'implantation 5G dans notre commune et attention à porter dans l'éventualité de nouvelles enquêtes publiques.
- 3 Implication du politique au niveau communal

Par rapport aux slides présentés le 31 mars dernier :

1er volet:

L'antenne située à le route Louis Favre 5, sise sur la parcelle 1478, propriété de la Confédération est installée sur le site même de l'EPFL. Il m'apparaît donc correct de ne pas la considérer, au même titre que le 4 autres installées sur les sites EPFL / UNIL.

Par contre, celle relevée sous <u>Tir-Fédéral EPFL</u> doit l'être, car à proximité directe de la zone d'habitation du quartier des Triaudes et de sa halte-garderie des Croquignols accueillant des enfants de 0 à 4 ans. Elle n'est en rien concernée par les activités de nos hautes écoles.

2^{ème} volet :

Au lendemain même de notre Conseil du 31 mars, deux nouvelles enquêtes publiques ont été publiées :

Route du Bois 18 [Crochy] – Transformation d'une installation de communication mobile existante avec nouvelles antennes (4G-5G) (Swisscom SA) *Dossier 2938*

Avenue du Tir-Fédéral 30 – Modification d'une installation de communication mobile (non précisé : 4G-5G) (Sunrise GmbH) *Dossier 2940*

Pour plus de clarté, je commente très brièvement les slides présentés le 31 mars dernier quant à l'emplacement des antennes sur notre territoire communal : (Slides 1 à 4)

- 1. Ayant fait objet d'une enquête publique pour adaptation /modification (fléché vert)
- Ayant fait l'objet d'une enquête publique pour construction (fléché rouge)
- 3. Non considérées : sur site opérationnel EPFL / UNIL (fléché jaune)
- 4. Indiquées en tant que 5G mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une enquête (fléché bleu).

Afin d'avoir une image complète de la situation, me référant ici au site de l'administration fédérale, je souhaite ce soir attirer votre attention sur le fait que **7 antennes** émettant actuellement en **3G** ne sont – en l'état actuel – pas signalées pour la 5G. Peut-être ne le seront-elles jamais. Il s'agit toutefois de rester très vigilent à toute nouvelle enquête susceptible d'être publiée ces prochains mois, tout particulièrement pour 3 d'entre elles <u>directement liées au principe de précaution et s'agissant de surcroit des enfants</u> – elles sont indiquées en mauve :

La première :

Chemin des Triaudes 20 – bâtiment abritant la halte-garderie les Croquignols, située à 150 m de celle du Tir-Fédéral EPFL que je viens de mentionner.

La seconde :

Plaine du Croset – située entre les collèges du Croset et Croset-Parc :

La troisième :

Sur la place François Sylvant – CSCE, à la route du Bois 27 : à l'endroit même où se trouvent le Centre de vie enfantine, accueillant des enfants de 0 à 4 ans – ainsi que l'accueil parascolaire et une place de jeu.

Enfin, le **3**^{ème} **volet** axé sur l'implication du politique au niveau communal au cours des années 2022 / 2023 pour notre canton, cette liste n'étant pas exhaustive :

Au niveau du législatif :

La Tour-de-Peilz : Interpellation : *Antennes 5G sur le territoire communal*, Conseil communal du 9 février 2022, Marc Wüthrich (La Tour-de-Peilz Libre),

Renens: Interpellation: Pour un état des lieux des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de notre commune, 23 juin 2022, Nicole Divonne (POP Vaud). Relevons que la Municipalité de Renens a organisé une séance d'information publique sur les installations d'antennes 5G en date du 28 septembre 2022.

La Tour-de-Peilz: Interpellation: Antennes 5G: un peu de friture sur la ligne? 7 décembre 2022, Jean-Etienne Holzeisen (La Tour-de-Peilz Libre),

Bourg en Lavaux : Postulat *Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G*, 6 février 2023, Gilles Dana et Valérie Hill (Vert·e·s et Ouvert·e·s, Bel Action).

Pully: Interpellation sur *l'octroi d'autorisation d'implantation d'antennes 5G*, 24 mars 2021, Remo Kuonen (Union Pulliérane).

Pully : Postulat nº 10 *Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G,* 23 novembre 2022, Claudia Gämperle et Consorts (les 6 partis du Conseil).

Au niveau de l'exécutif :

Corsier-sur-Vevey: un article 24 heures du 13 avril 2023 titre:

Corsier-sur-Vevey barre la route à Swisscom : Plus d'un an et demi après la mise à l'enquête du projet, la Municipalité a décidé de refuser le permis de construire pour un mât prévu non loin de l'école.

En résumé, une centaine d'oppositions ont été récoltées face au projet de Swisscom prévu à 150 mètres de l'école. Le refus de la Municipalité est lié à l'élaboration du plan d'affectation communal devant être remis au Canton courant mars. Selon l'Exécutif, je cite : L'installation en question pourrait se retrouver à un emplacement où les antennes de téléphonie mobile seraient prohibées.

A noter que la Syndique, Mme Ariane Rouge, avait refusé par deux fois le projet soumis par le propriétaire, mais la commune n'avait pu s'opposer à une mise à l'enquête (source : 24 heures du 7 octobre 2021).

Ces quelques exemples pour démontrer que notre commune n'est pas un cas isolé. Il en va de notre responsabilité envers nos concitoyens et concitoyennes écublanais de nous engager au niveau politique afin de défendre leurs intérêts en regard des risques sanitaires et environnementaux liés à la 5G. »

Mme la Conseillère remercie l'Assemblée pour son attention.

M. le Président remercie Mme la Conseillère et informe l'Assemblée que son postulat sera mis à l'ordre du jour de la première séance du 2^{ème} semestre.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Charles Koller.

M. le Conseiller Charles Koller dépose un vœu en lien avec l'enquête public n°2944 – Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023 que 45 Conseillères et Conseillers ont co-signés. Il les en remercie.

Vœu : Que cet objet soit présenté au Conseil communal dans le cadre d'un préavis. (Annexe 2)

M. le Conseiller Sebastian Süess dépose un vœu suite à différents échanges avec des parents d'élèves qui fréquentent l'APEMS de la Coquerellaz. Sachant que les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la structure, ils sont actuellement obligés de se manifester par téléphone, ce qui n'est pas très pratique!

Vœu : Que la Municipalité procède à l'installation d'une sonnette. (Annexe 3)

M. le Conseiller Aitor Ibarrola pose une question au sujet du Préavis n° 2021/16 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Neyrinck demandant « d'engager une étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac et couvrant à terme, la totalité du territoire communal ».

Le 10 juin 2021, le Conseil communal votait les conclusions suivantes du préavis 2021/16 :

- 1. d'approuver la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Jacques Neyrinck demandant « d'engager une étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac et couvrant la totalité du territoire communal »
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 85'000.- TTC pour sa réalisation.

De plus, la Commission chargée de préaviser sur ce préavis a émis le vœu suivant :

« Bien que rassurée par les engagements de la représentante de la Municipalité de ne pas restreindre l'étude de faisabilité à certaines zones et à certaines variantes techniques, la Commission émet le vœu explicite que le service concerné veille à ce que l'étude couvre la totalité du territoire et n'exclut pas d'emblée certaines solutions techniques pertinentes pour rester dans les 2 variantes annoncées dans le préavis. Ce vœu est accepté à l'unanimité de la Commission ».

La Municipalité avait alors confirmé qu'il serait tenu compte du vœu émis par la Commission ad hoc. Une prochaine rencontre réunissant les mandataires permettra de s'assurer que le cadre soit bien déterminé en précisant qu'il n'y a aucune limitation pour l'analyse de base. La Municipalité veillera à ce que l'étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur du lac couvre bien la totalité du territoire communal tel qu'exprimé dans ce postulat".

« Depuis, nous avons pu voir se réaliser plusieurs chantiers de chauffage à distance menés par EcuCAD sur le territoire de notre commune, notamment dans le secteur de la plaine du Croset, mais qui utilisent le bois comme énergie pour produire la chaleur. La presse a aussi fait état de plusieurs projets, comme "EPFL Ecotop" par exemple, qui pourraient offrir des synergies pour le développement des techniques de ce type de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac.

Plusieurs Conseillers ont la crainte que notre commune ne galvaude des opportunités et souhaitent que les études annoncées soient menées rapidement et activement.»

Questions:

Près de deux ans après le vote des conclusions du préavis 2021/16, et avoir accordé un montant de Fr. 85'000.- permettant de réaliser les études, notre conseil n'a pas connaissance des démarches qui auraient été entamées. M. le Conseiller demande à la Municipalité de faire un résumé dans un bref délai des démarches qui ont été entreprises, si des mandataires ont été contactés, des études commencées et des conclusions recommandées en réponse aux questions légitimes formulées dans le postulat de M. Neyrinck. (Annexe 4)

Mme la Municipale Danièle Petoud donne une réponse orale à la question de M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

Effectivement une société a été mandatée depuis environ une année et demie et travaille sur ce dossier. Le rapport qui a été demandé doit arriver courant du mois de juin et devra donc être analysé. Avec le départ du chef de service des bâtiments qui a terminé sa mission le 31 mars dernier, il n'y a actuellement aucun spécialiste en mesure d'étudier ce futur rapport. Elle remercie le Conseil d'avoir accepté les crédits complémentaires ainsi le recrutement d'un e délégué e à la transition énergétique pourra se faire rapidement.

Le temps fait bien les choses, à la suite du mandat demandé, la commune de St-Sulpice a pris contact avec la commune d'Ecublens, il y a environ une année. Elle a montré un intérêt pour une partie de leur commune où ils vont construire un quartier. Un chauffage à distance avec l'eau du lac comme le fait l'EPFL pourrait donc être intéressant pour les deux communes.

Le canton a aussi ce souci par rapport à son plan climat. Il a lancé le projet du Plan de développement des réseaux thermiques de la région de Lausanne Morges (PDRT). Une première réunion a eu lieu en janvier dernier. Des membres des Municipalités, des techniciens, des délégués à l'énergie ou à la durabilité et porteurs de projets (ceux qui développeraient avec les communes selon les partenariats qui seraient faits), tel qu'EcuCAD, les SIL, la Romande Energie, etc. ont été invités à des séances d'idéations entre février et avril 2023. Cette procédure a été très rapide.

Une séance de restitution des ateliers est prévue le 9 juin 2023. M. le Syndic Christian Maeder, Mme la Municipale ainsi que le délégué à la durabilité seront présents pour recevoir les conclusions finales de ce « Plan Régional » dans l'objectif de pouvoir avancer rapidement dans le développement des chauffages à distances de différentes sources. Pour certains cela pourra être le bois, pour d'autres l'eau du lac ou encore la géothermie, cela dépendra de la région et du tissu de population ainsi que de l'urbanisation.

Si Ecublens n'avance pas très vite pour le moment, Mme la Municipale pense qu'avec ce que le canton a fait et les éléments qui vont leur parvenir cela permettra d'aller de l'avant. Ecotop a également approché la commune pour ces mêmes besoins. Tous ces acteurs sont dans les « starting block ». Grâce à la conclusion de l'étude lancée il y a plus d'une année, la Municipalité pourra revenir auprès du Conseil communal avec des informations plus concrètes afin de pouvoir avancer le plus vite possible. Par ailleurs, EcuCAD avance très vite et surtout plus vite que ce qu'ils pensaient. Une grande partie du territoire va être couverte et il reste encore la partie sud à couvrir. Cette ouverture avec St Sulpice est très prometteuse pour le futur.

M. le Syndic Christian Maeder indique qu'il est au conseil d'administration d'EcuCAD et le préside. Il rappelle à celles et ceux qui ne le savent pas encore que cette société anonyme a été constituée à 50% avec SIE SA et 50% avec Romande Energie pour constituer ce réseau de conduite de la chaleur à partir d'une production qui se situe de l'autre côté de la forêt. Aujourd'hui, M. le Syndic est heureux d'annoncer que ce projet va très vite. On pourrait imaginer que ce projet pourrait prendre la place du projet qui souhaite puiser l'eau du lac et tant mieux car plus vite ce projet avance vite, plus vite on pourra produire de l'énergie décarbonnée et mieux la planète se portera. Les études doivent se faire et les choses peuvent devenir complémentaires. Un projet tel que celui d'EcuCAD avance à grand pas, d'ailleurs il confirme que le passage sous la forêt a pu être fait et qu'aucun tuyau n'a rencontré d'obstacle. Il annonce également qu'actuellement, ils sont reliés à une centrale à bois de la Migros que Romande Energie a rachetée. Une nouvelle centrale à bois va être construite juste à côté de JOWA. Donc la production de chaleur par le bois et par un réseau de distribution de type chauffage à distance avance à grand pas. C'est réjouissant! Ces deux projets, un qui se développe vite et qui est dans l'action et un autre qui va finir de se développer sous forme

d'étude et qui sera on l'espère aussi dans l'action assez rapidement. Ce deuxième projet, concernera plus le sud de la commune et ce qui touche à St-Sulpice car cette eau devra bien être pompée dans le lac. St-Sulpice devra être partie prenante pour laisser déjà passer le tuyau. La question sera de savoir où sera implantée la centrale, si c'est sur le territoire d'Ecublens ou de St-Sulpice.

Il souhaite rassurer l'Assemblée sur la situation de ces projets car ils sont complémentaires et ils seront mis ensemble pour donner quelque chose, d'ici les années 2030 ou plus, au niveau du chauffage à distance et qui sera complètement réalisé.

Le canton s'est rendu compte tout à coup que tous ces réseaux avaient pris un coup de « booster » et a demandé qu'une réflexion se fasse de manière globale afin que tout se déroule de bonne entente. EcuCAD a comme partenaire CADOUEST, ce ne sont pas des concurrents. Ils arrivent déjà avec du chauffage à distance jusqu'à la gare de Renens. Il a déjà été convenu avec eux qu'il y aura un point de connexion afin de se donner de la chaleur lorsque cela est nécessaire ou quand il y en a trop, il y a des échanges qui peuvent se faire avec les réseaux voisins. Pour rappel, CAD Ouest englobe Lausanne, Renens et Prilly qui ont également fondé une SA. CADOUEST sont des communes qui sont partie prenantes et EcuCAD, c'est Romande Energie et SIE. Quand on parle de Romande Energie c'est pour bon nombre des actionnaires qui sont des communes ou le canton et quand on parle de SIE SA, il s'agit que des 4 communes du service intercommunal de l'Energie.

Il serait peut-être intéressant de faire une présentation d'avant séance afin de présenter au Conseil communal l'avancement du projet d'EcuCAD, qui « galope » un petit peu.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry a une question complémentaire par rapport à St-Sulpice. Elle a entendu dire qu'il y aurait prochainement une mise à l'enquête sur la structure. Elle se demande par rapport à ce qui a été dit, si ces activités-là et ces démarches seront ralenties ou reportées en lien avec les discussions cantonales ou si Ecublens était en contact étroit avec St-Sulpice et s'il y avait des synergies à bâtir à ce niveau-là.

M. le Syndic Christian Maeder n'a pas connaissance qu'un projet soit avancé à ce point sur la commune de St-Sulpice mais il peut se renseigner auprès de son collègue M. Dubuis.

Mme la Municipale Danièle Petoud confirme qu'aucun projet n'a encore débuté et que St-Sulpice est au même stade qu'Ecublens.

M. le Conseiller Charles Koller avait déposé un vœu en automne en rapport avec l'utilisation des gobelets réutilisables et souhaitait savoir où en était son vœu et si quelque chose sera mis en place d'ici à cet été à ce sujet.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette demande à M. le Conseiller Charles Koller si cette question ne faisait pas partie de l'interpellation qu'il avait déposée au cours du même Conseil et à laquelle la Municipalité avait répondu.

M. le Conseiller Charles Koller informe que non et que la Municipalité peut sans autre répondre à sa question lors de la prochaine séance. Le titre du vœu était : Perdu de vue ? Où est-ce que la Municipalité a égaré nos gobelets réutilisables ? Pour une alternative à la vaisselle jetable.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt ce point.

POINT 10 Divers

M. le Président ouvre le point des divers et passe la parole à M. le Conseiller Gérald Lagrive.

M. le Conseiller Gérald Lagrive souhaite poser une question concernant l'invitation à l'inauguration du Pont Rouge le 2 juin. Il est indiqué dans le mail comme quoi l'accès se fait seulement depuis le village de Denges. M. le Conseiller s'est renseigné auprès de M. Marco Maurano qui lui a confirmé qu'il est possible de passer en mobilité douce depuis Ecublens pour participer à cet évènement sans faire tout le tour.

Il a également remarqué que le parc moto à côté de l'église a été supprimé et qu'un parc moto se trouvait en face. Comme il n'est pas encore marqué, il ne s'est pas où il se trouve exactement, si c'est sur le trottoir ou sur les places bleues. A l'heure actuelle M. le Conseiller ne sait pas où les motos doivent se parquer.

M. le Municipal Jean-Louis Radice informe qu'un test est conduit actuellement en deux temps pour répondre en partie à un vœu de M. le Conseiller Guillaume Leuba qui demandait de tenter d'augmenter le nombre de station en libre-service sur le territoire communal car actuellement il n'y en a que deux, une dans l'environnement du centre commercial et l'autre au carrefour de la Cerisaie.

Il s'agit d'un test qui est conduit en deux temps, d'abord en haut de la route de la Brulée, à hauteur du mur de l'église du Motty en haut du chemin de la Crausaz. Une place de parc était réservée aux motos à cet endroit et qui est maintenant dédiée pour un test de deux mois à l'emplacement des vélos en libre-service. Les motos sont invitées à se garer en face en épis sur une place dédiée au stationnement aux voitures dans la zone bleue à l'extrémité nord de cette zone.

Le deuxième temps du test s'effectuera en bas de la route de la Brulée à proximité de l'arrêt Cocarde du Bus 705. Les enseignements de ces tests seront pris en fonction des résultats, si ces emplacements devaient être maintenus à l'un ou l'autre emplacement mais certainement pas les deux, vu leur proximité.

- **M. le Conseiller Gérald Lagrive** remercie M. le Municipal Radice pour ce complément d'information. M. le Conseiller explique que la barrière est souvent mal placée et s'il faudra à l'avenir se garer sur le trottoir ou bien ailleurs. Il serait bien de régler les choses auprès de la Police car il n'est pas clair où il s'agit de se parquer. À deux reprises la barrière est à ras des places bleues ce qui voudrait dire qu'il faut se garer sur le trottoir avec des motos. Il serait bien de régler cela.
- **M. le Syndic Christian Maeder** informe qu'il est nécessaire de laisser le temps à cette expérience de se terminer. Effectivement la méthode pour indiquer que les motos peuvent se garer au bout de la zone bleue est certes un peu légère et que la barrière est régulièrement déplacée par des « petits malins ». M. le Syndic fait partie de ces personnes qui tentent régulièrement de la remettre en place.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry souhaite remercier Mme la Municipale Pascale Manzini pour la réponse à son vœu concernant la rue de Bassenges où de gros camions bétonnières passaient par là ainsi que les enfants et les vélos. Même si son vœu n'a pas totalement été exhaussé par rapport au changement de trafic pour ces camions, il lui semble que la situation s'est déjà nettement améliorée.

M. le Conseiller Cédric Weissert enlève sa casquette de Conseiller communal pour mettre sa casquette de Président du Club de Hockey d'Ecublens qu'il a l'honneur de présider depuis quelques années. Simplement pour annoncer qu'ils organisent leur traditionnel repas de soutien qui peut enfin se refaire après trois années d'annulation pour des raisons sanitaires. Cette soirée aura lieu le samedi 17 juin 2023 au refuge d'Ecublens pour un prix relativement familial. Toutes et tous sont les bienvenus et en cas d'intérêt, il invite les membres de l'Assemblée de s'adresser directement auprès de lui pour s'inscrire.

- M. le Conseiller Gérald Lagrive revient sur la question des motos qu'il a précédemment posée. Dans le cas où une moto se parque sur le trottoir parce que la barrière a été déplacée et qu'une voiture est garée proche de cet emplacement, est-ce qu'on peut être amendés ou pas ? Il s'agirait de dire à la PolOuest qu'on ne doit pas être amendés car le cas n'est pas réglé.
- **M.** le **Président** répond à M. le Conseiller en lui indiquant que s'il reprend la LCR où il est indiqué qu'il est strictement interdit de se garer sur les trottoirs à moins qu'il reste un espace minimum d'un mètre cinquantaine pour les piétons, le cas est donc réglé.
- **M. le Conseiller Gérald Lagrive** estime que le cas n'est pas réglé car il y a plus d'un mètre cinquante et il serait de ce fait possible de se parquer. Et quand la barrière est déplacée, cela indique que les motos peuvent se garer sur le trottoir. Il demande donc une réponse précise à sa demande.
- M. le Syndic Christian Maeder informe que M. le Municipal Jean Cavalli a pris note de la demande et va passer un petit coup de fil à la Police pour demander un peu de mansuétude et de bienveillance pour les motos qui seront garées sur ce trottoir.
- M. le Conseiller Guillaume Leuba remercie la Municipalité de faire ces tests pour les PubliBike et propose à M. le Conseiller Gérald Lagrive de télécharger l'application PubliBike afin d'utiliser le vélo plutôt que sa moto.

POINT 11 Communications municipales

Communications municipales écrites

 Réponse au vœu de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry déposé le 23 février 2023, en lien avec les travaux à la rue de Bassenges 1, afin que la Municipalité trouve une solution pour restreindre l'accès au chantier des camions par la rue de Bassenges dans le but d'assurer la sécurité des enfants et des vélos

La parole n'est pas demandée.

2. Liquidation par voie de faillite de la succession répudiée de feue Augusta Germaine Berney

La parole n'est pas demandée.

Communication municipales orales

M. le Municipal Jean Cavalli a une communication pour l'Assemblée concernant la nomination du nouveau commandant de la Police de l'Ouest Lausannois. Chacun avait pu suivre les difficultés depuis deux ans à ce sujet. Il espère qu'ils ont trouvé la perle rare en la personne de M. Stéphane Bérard qui a été nommé par le comité de direction de l'association de sécurité dans l'Ouest lausannois. Le conseil intercommunal de cette association a été informé hier soir. M. Bérard commencera ses fonctions le 1^{er} juin prochain. Il a 40 ans, marié, père de 2 enfants et domicilié dans l'Ouest lausannois ce qui est un atout car il sera proche de ses administrés et des policiers notamment. La particularité de M. Bérard est qu'il a un parcours professionnel accompli. Il a commencé par apprendre à travailler ce qui est intéressant et est titulaire d'un CFC d'électronicien. Puis il est devenu sous-officier et officier dans les troupes blindées. Il a ensuite fait une carrière militaire qui l'a amené au grade de

lieutenant-colonel EMG. Il a toujours un commandement militaire pour l'instant mais qui va probablement rendre ces prochains mois car la conduite de la police de l'Ouest lausannois exige toute sa disponibilité. Il a ensuite passé un baccalauréat universitaire en droit et a accompli un stage d'avocat où il était jusqu'à ces derniers temps associé comme avocat indépendant dans une étude à Lausanne.

Avec ses connaissances à la fois juridiques et de la discipline militaire, il est de l'avis que c'est l'homme de la situation et qu'il saura reprendre la tête de la police de l'Ouest lausannois de manière tout à fait satisfaisante pour le bien-être des habitants et pour notre sécurité.

L'Assemblée peut également disposer du rapport de gestion 2022 qui vient d'être approuvé par le conseil intercommunal hier au soir et qui vient d'être publié sur le site de l'Ouest lausannois. Il y a beaucoup d'informations très intéressantes sur les efforts fournis par la Police de l'Ouest Lausannois.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette annonce un weekend sportif :

- Le 12 mai, ouverture d'Ecublens Plage avec des nombreux nouveaux jeux ainsi que de nouvelles animations
- Le 13 mai sur la place de fête, c'est la plus grande démonstration de gym. Un concours est organisé pour gagner un vélo électrique

Mme la Municipale rappelle également qu'au mois de mai c'est le mois où Ecublens Bouge! Elle invite les membres de l'Assemblée à télécharger le QR Code pour additionner les minutes de sport qui sont faites. Elles seront toutes additionnées et peut-être qu'Ecublens pourra à nouveau gagner un prix.

M. le **Président** rappelle le prochain Conseil le 22 juin 2023 à 19h dans cette même salle. L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance et remercie l'Assemblée pour sa participation et souhaite à chacun un bon retour chez soi.

II est 21h47.

Président du Conseil

Jean-Claude Merminod

Secrétaire du Conseil

Annexes:

- 1. Postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano
- Vœu de M. le Conseiller Charles Koller

claude Missel

- Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess
- 4. Question de M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Correspondances:

- 1. Lettre de démission de Mme la Secrétaire Gaelle Weissert
- 2. Lettre de démission de Mme la Conseillère Elena Fehlbaum
- 3. Lettre de démission de M. le Conseiller Cédric Weissert
- 4. Lettre d'information du groupe PLR+ID Changement de président



Ecublens VD, le 05.05.2023

Type:	 ✓ Postulat	Motion	Amendement
	Autre (préciser) :		

Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au Plan climat communal

Préambule

La ville d'Ecublens, à l'instar de toutes les villes suisses, fait face à une demande croissante de modification d'antennes 3G / 4G en 5G et d'installation de nouvelles antennes 5G par les opérateurs de téléphonie mobile.

Dans ce contexte, l'installation et la modification des antennes de téléphonie vers la 5G semblent aujourd'hui plutôt chaotiques et mobilisent beaucoup de temps au niveau de la municipalité.

Notre commune fait face à de nombreuses oppositions et contestations, s'attirant le mécontentement et l'incompréhension d'une partie non négligeable de sa population. Dans cette situation, elle aurait tout intérêt à maîtriser le déploiement des antennes 5G sur son territoire par une planification respectueuse des enjeux climatiques et sanitaires et adaptée aux besoins essentiels des utilisateurs.

Actuellement, Ecublens est déjà desservie par la fibre optique 1 tel que le mentionne Swisscom publiant une carte illustrant l'extension du réseau à fibre optique en Suisse. Cette technologie convient pleinement à une utilisation dite raisonnée et raisonnable pour tout un chacun.

En effet, si le réseau de téléphonie mobile est destiné aux appareils en mouvement, la fibre optique, elle, offre une connexion stable dans les logements, les bureaux et les écoles. Elle répond ainsi aux besoins des Ecublanais es tout en offrant la base pour une télécommunication faible en rayonnement et consommant peu d'énergie.

Si la 5G est considérée comme offrant une meilleure efficacité énergétique que la 4G, cette amélioration risque fort d'être contrecarrée par l'augmentation du trafic de données. Cette évolution technologique est comme on le sait susceptible de produire une forte augmentation de la consommation en raison de la multiplication des usages qu'elle permet.

Pour éviter cet effet rebond, il est important, d'une part, de sensibiliser la population à privilégier le réseau câblé, et d'autre part, de planifier le déploiement des antennes en juste adéquation aux zones exposées. Cette planification servira à la fois à confirmer le bien-fondé de l'investissement de la fibre optique et à rassurer la population sur d'autres aspects comme la santé, la consommation énergétique (particulièrement électrique) voire même la préservation de l'esthétique de la commune.

Un exemple est fourni par la commune de Delémont qui a réalisé une telle planification 2 et l'a intégrée au plan d'aménagement local. La participation de la population et des acteurs publics et économiques a généré une satisfaction générale et une vision à long terme pour le développement de la commune. À noter par ailleurs que la réalisation d'un plan directeur d'installation est une recommandation de la Confédération 3.

<u>Fibre optique Ecublens</u>

Crédit de Fr. 48'000.- pour la mise en place d'une planification relative à la nouvelle technologie 5G qui sera intégrée dans le Plan d'aménagement local, 29 mars 2021 – Delémont Informations officielles.ch (journal communal), page 5 - Mars 2022

Plan directeur d'installation - recommandation de la Confédération : Téléphonie mobile : Guide à l'intention des communes et des villes, chapitre 4, pages 30 et ss

Sécurité sanitaire des Ecublanais e s

Les antennes 5G sont dites adaptatives, c'est-à-dire qu'elles émettent leurs signaux en direction des téléphones mobiles qui consomment des données, et non plus dans toutes les directions, ni à leur puissance maximale en même temps. Dans son aide à l'exécution publiée en février 2021 4, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) préconise de ce fait une nouvelle méthode de calcul en appliquant un facteur de correction basé non plus sur un maximum, mais sur des moyennes.

Cette règle permet aux antennes adaptatives de dépasser pendant 6 minutes la puissance d'émission utilisée pour le calcul. Une antenne pourra ainsi irradier l'utilisateur d'un smartphone avec des valeurs de crête jusqu'à dix fois plus élevées que cela n'a été autorisé pour les antennes actuelles. Dans les faits, la valeur limite (en volts par mètre) sera presque triplée. L'assurance de la Confédération que la limite définie dans l'ORNI ne sera pas augmentée est donc purement formelle, et non réelle.

L'exposition aux radiations est de fait déjà trop élevée. Les problèmes de santé surviennent bien endessous des valeurs limites, comme le critiquent les experts et les médecins de l'environnement depuis longtemps et tel que relevé par Berenis, groupe d'experts pour les rayonnements non ionisants de la Confédération, dans les conclusions dans sa Newsletter (édition spéciale) de janvier 2021 5.

Il convient donc de protéger notre population écublanaise en appliquant le principe de précaution. La mise en place d'une technologie de communication doit se faire selon le principe d'une exposition aussi faible que possible. Grâce à des antennes aménagées judicieusement, des distances de signal aussi courtes que possible pourraient être garanties réduisant ainsi facilement l'exposition. Aucun adulte, aucun enfant, ne doit être exposé sans le vouloir aux ondes dans son logement.

Contribution à l'effort de décarbonisation

Dire que « la 5G est économe en énergie » correspond à un raisonnement réducteur. En effet, on pense trop rarement à combien coûte en CO2 le visionnement d'une vidéo à haute définition. Dans cette activité, il n'y a pas que les antennes, mais toute la chaine de stockage, de traitement et de transport des données, sans oublier la fabrication des appareils. Le secteur du numérique représente aujourd'hui 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Malgré son potentiel de décarbonation de plusieurs autres secteurs d'activité, il reste un émetteur net car la numérisation en cours accroît la consommation énergétique d'équipements et de services tout en captant une part de plus en plus grande de l'électricité. La croissance du secteur pourrait avoisiner les 6% par an ⁶. Dès lors, n'est-il pas grand temps d'entamer au sein de notre commune une démarche visant la sobriété numérique ?

Au-delà de la recherche d'efficacité énergétique, notre commune peut également jouer un rôle en informant la population sur les effets de la consommation numérique et les principes de la sobriété énergétique, ainsi qu'en planifiant l'installation d'antennes de manière à optimiser le réseau et donc à limiter les consommations de données aux personnes qui sont en déplacement.

Eviter de faire subir la pollution numérique émise par les passants aux habitants

La 5G est principalement utile aux objets en mouvement : voiture, téléphone mobile dans la voiture ou dans les trains. Pour les habitations équipées de la fibre optiques, les wifi sont suffisamment performants pour ne pas devoir recourir aux antennes 5G, évitant ainsi la création de « tunnels d'ondes radio » entre une antenne et son point de consommation à l'intérieur d'une maison irradiant toutes les personnes se trouvant dans ces « tunnels ».

Par conséquent, l'installation d'antennes dans les zones purement résidentielles doit être limitée le plus possible. Elle doit donc se concentrer essentiellement le long des axes de transports (train, voiture, autres) où se trouvent des personnes en déplacement.

Téléphonie mobile : Aide à l'exécution relative aux antennes adaptatives

Newsletters du groupe consultatif d'experts en matière de RNI (BERENIS)

The Shift Project : Impact environnement du numérique : Tendance à 5 ans et gouvernance de la 5G - Note d'analyse - Mars 2021

Le présent postulat demande à la Municipalité :

- d'établir une planification de déploiement des antennes 5G, en définissant des critères et des paramètres permettant de délimiter différents types de zones où l'installation sera possible, soumise à conditions ou exclue. Il convient de porter une attention particulière aux LUS (lieux à utilisation sensible);
- d'identifier des parcelles ou terrains appartenant à la commune qui se prêteraient à l'installation d'un socle pour antenne tout en respectant le principe de précaution ;
- d'informer régulièrement la population écublanaise sur le déploiement de la fibre optique et sur ses avantages;
- de donner suite à la résolution adoptée en date du 7 avril 2022 par le Conseil à une large majorité suite à l'interpellation déposée par l'un des signataires du présent postulat, interpellation intitulée Implantation de la 5G à Ecublens ;
- de tenir compte du vœu émis par M. le Conseiller communal Nicolas Morel lors du Conseil du 31 mars dernier demandant à la Municipalité de se doter des moyens techniques nécessaires pour vérifier le total des émissions aux endroits les plus critiques de notre commune, notamment par mesure lors de l'exploitation des antennes 5G.

Chantal Junol Najoletano

Ecublens, le 5 mai 2023.

NB : Le présent postulat s'inspire en grande partie de celui déposé lors de la séance du Conseil communal de la ville de Pully du 23 novembre 2022 : Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G, Claudia Gämperle et consorts ; sa postulante principale en est informée

Signataires :

VERO STEFANIA

Ledui Sandoz

rental

Postulat:

Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au Plan climat communal

Signataires (suite)) :
D - 00 1	

Leuthe h

Troje

Geraldine Bingseli Georgiel A. Mo

Daniel Sage
Ai by The Color
True's Bull

Cedric Weissent

Charles holles

4

Iserii Warez.

Chileria Bernin

Christine Gabriel

D. Pentin A. Pichon Ophely Galinel

A (Coplise)

De.

Fakell

N. Mard

Winday

- Jack

A Some

MJ CS

Amelie M

Jaist -

Kune



Ecublens VD, le 11 mai 2023

Type:	Postulat	Motion	1	Amendement
	Autre (préciser) :	Vœu 45	signat	ues
	dessieurs les Municipaux,		:	
Enquête pub	olique jusqu'au 30 avril 20	23.		Réfection des chemins agricoles – unal dans le cadre d'un préavis.
Noms + Pré	énoms		Signatures	1
ReeB-4	ANDRY FREDERIQ	UE	Prédi	inque her any
VERO	STEFANIA		1	a Sel.
LAGRI	IVE Gerald		6	- fagi
- SANDO	OZ CEDRIC			San G
Chai	tel Just	Tapleli	2 (E	ATZ F
Weis	sent Cedric	1		
(dia	1	7		3
Pid	nou strutor			AB
Mu	Alice		X	PAKU4
Sc	helling Here	ude	-	
Nie	vite Pan	ica	K	11-11-110
Bod	ATDENIA: Ch	15/10	=	Boll
	BELLAY Enic		8	Jacobbus
F Bit	baum dose	,		310
flon	gi Ciuser	Pe	M	hy
13150	gi Ciuses	2	0	
Shul	u Rexhy		_	ALL.



Ecublens VD, le 11 mai 2023

Type:	Postulat	Motion	Amendement
	Autre (préciser	r):Vœu	
Les soussigné	lessieurs les Municipaux, e-e-s ont eu connaissance lique jusqu'au 30 avril	de l'enquête public	n° 2944, Réfection des chemins agricoles –
Nous émettor			seil communal dans le cadre d'un préavis.
Ivolis + Fre	enonis	,	rgillicul es
Serdd	in Briggeli		Gbrysel.
DUDT	Jean-Paul		Oly
LUYE	Rémy		
ROMEO	ESTEBAN (NO	(05	Ac
Valéri	e pernier		Valin Buni
Thes	Borlis		09
Lou	Rengo 50	2g. 5080	
NAS	ER BEN	;	Tru Man
GABO	RIEL OPHÉ	LY	agoma
GAB	RIEL CARIS	TINE	Cabane
Oppli	ger Anne		Alan
Der	iontis Debo	nel	25 more
Raye	an Vancy	,	a.
Leima	ruper Jacky		3-11
COLM	cuper Jacky U GEOFFRON	7	Colon
Iza	1,1		Ale
Beh	a Nahina	N.a	

2/3



Ecublens VD, le 11 mai 2023

	Туре :	Postulat	Moti	on	Amendement
		Autre (préciser)	: Vœu		
	Mesdames, Messieurs les Municipaux,				
	Enquête publiq	jue jusqu'au 30 avril 20	023.		Réfection des chemins agricoles – nal dans le cadre d'un préavis.
	Noms + Préno		presente du c	Signatures	
35		Charles			ers
56	Gailland	d Anton		Antor.	Gailland
37	Terretta	2 Taisia		Jam	ALL DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT
38	Nicolas	MOREL		N.	Moss
39	Leuba G			gde	ule
40	SANDOZ	- Yasmina	<	5	and 02
41	-	transons	e	व	aire
42		ner Diego		A STATE OF THE STA	<u>/</u>
+3		ley Sandra	9	She	evalle
1	1	et Amelia		Ime	efia
45	Hanni	Jade		J.H	ÓMUT
-					



Ecublens VD, le // .05.23

Type :	Postulat	Motion	Amendement		
	Autre (préciser) : Vo	æu			
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,					
Plusieurs échanges avec d'autres parents d'enfants qui fréquentent l'APEMS de la Coquerellaz m'incitent à vous présenter un vœu: je propose à ce que la Municipalité procède à l'installation d'une sonnette. Sachant que les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la structure, ils sont actuellement obligés à se manifester par téléphone, ce qui n'est pas très pratique. Je vous remercie de votre attention.					
		Nom, prénom : Sebast Signature :	ian Süess		



Ecublens VD, le 11.05.2023

			,
Туре :	Postulat	Motion	Amendement
	Autre (préciser) : Q	uestion	
demandant " d'e	·	hauffage urbain utilisant	communal Jacques Neyrinck t une pompe à chaleur puisant l'eau
Le 10 juin 2021, 1) d'approuver la Neyrinck deman puisant l'eau du 2) d'accorder à la De plus, la come « Bien que rasse restreindre l'étue commission éme du territoire et n les 2 variantes a La Municipalité a hoc. Une procha bien déterminé e veillera à ce que totalité du territo Depuis, nous av EcuCAD sur le t mais qui utilisen plusieurs projets développement puisant l'eau du	a réponse au postulat de dant « d'engager une é lac et couvrant la totali a Municipalité un crédit mission chargée de préde de faisabilité à certait de le vœu explicite que l'exclue pas d'emblée connoncées dans le préde avait alors confirmé "quaine rencontre réunissa en précisant qu'il n'y a se l'étude de chauffage unire communal tel qu'extons pu voir se réaliser erritoire de notre communant le bois comme énergies, comme "EPFL Ecotop des techniques de ce tylac. Plusieurs conseille	otait les conclusions du le Monsieur le Conseiller de Monsieur le Conseiller de tude de chauffage urbait é du territoire communat d'étude de Fr. 85'000 aviser sur ce préavis a étants de la représentante dines zones et à certaines le service concerné veillertaines solutions techniquis. Ce vœu est accepté d'il sera tenu compte du vont les mandataires permaucune limitation pour l'aurbain utilisant une pomp primé dans ce postulat". plusieurs chantiers de chaune, notamment dans le pour produire la chaleupe" par exemple, qui pouype de chauffage urbain ers ont la crainte que not	in utilisant une pompe à chaleur al »; TTC pour sa réalisation. émis le vœu suivant: de la Municipalité de ne pas se variantes techniques, la e à ce que l'étude couvre la totalité ques pertinentes pour rester dans é à l'unanimité de la commission. » vœu émis par la Commission ad nettra de s'assurer que le cadre soit analyse de base. La Municipalité pe à chaleur du lac couvre bien la
de Fr. 85'000 p démarches qui a Je demande à la été entreprises,	permettant de réaliser le auraient été entamées. a Municipalité de nous f si des mandataires ont	es études, notre conseil faire un résumé dans un été contactés, des étud	21/16, et avoir accordé un montant n'a pas connaissance des bref délai des démarches qui ont es commencées et des conclusions ans le postulat de M. Neyrinck.

Nom, prénom : IBARROLA Aitor

Signature:

Gaelle Weissert Chemin de la Cocarde 5b 1024 Ecublens 079/447.01.71 gaelle.weissert@gmail.com

> Monsieur Jean-Claude Merminod Président du Conseil Communal d'Ecublens Rue du Villars 11 1024 Ecublens

Ecublens, le 31 mars 2023

Monsieur le Président, Cher Jean-Claude.

Il me tient à cœur de faire un travail de qualité, de répondre au mieux aux délais impartis ainsi qu'aux nombreuses demandes qui peuvent m'être faites tout au long de l'année. Comme tu le sais, mon métier de thérapeute et mes études pour obtenir mon Brevet Fédéral ont pris beaucoup de place dans mon quotidien et sont devenus ma priorité après mon rôle de mère et d'épouse.

Force est donc de constater que je n'ai pas su trouver la recette pour rallonger mes journées ni mes semaines afin d'exécuter mon cahier des tâches de Secrétaire comme il se doit. Il m'a paru de ce fait opportun de te transmettre ma démission en tant que Secrétaire du Conseil communal d'Ecublens avec effet au 31 août 2023.

Depuis mon assermentation en mars 2018, j'ai eu le plaisir de travailler avec de nombreux services de notre commune et profite de cette occasion pour souligner l'excellente communication avec les chefs de services et employés de la commune. L'aide, le soutien et la collaboration avec eux m'ont été d'une grande aide et sont indispensables pour la bonne exécution des tâches de secrétaire, je les en remercie chaleureusement.

Ma lettre ne serait pas complète si je n'adressais pas quelques mots aux membres du Conseil qui m'ont accordé leur confiance. J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction et tiens à vous remercier pour tous nos échanges et votre bonne humeur.

Madame Elena Fehlbaum Av. du Tir-Fédéral 96 1024 Ecublens

> Président du Conseil Communal p.a. Greffe municipal Ch. de la Colline 5 – CP 133 1024 Ecublens

Ecublens, le 4 avril 2023

Ma démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Par le biais de la présente, je vous fais part formellement de ma décision de quitter ma fonction de Conseillère communale et ce, avec effet immédiat.

En février dernier, j'ai accepté de relever un nouveau défi professionnel. Ce travail étant situé dans le canton de Fribourg, je n'ai pas d'autre choix que celui de m'y installer.

Par conséquent, devenant prochainement une « Dzodzette », vous comprendrez qu'il me sera impossible d'assumer mes fonctions.

Je profite de cet écrit pour remercier les membres et élus du PLR+ID pour leur collaboration et l'ensemble des Conseillers communaux, pour leur accueil et leur collégialité lors nos diverses rencontres.

En vous remerciant de prendre note de ma démission, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Elena Fehlbaum

Cédric Weissert

Chemin de la Cocarde 5b

1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil communal d'Ecublens

Ecublens, le 5 mai 2023

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes je vous informe de ma démission du Conseil Communal avec effet au 31 août prochain.

En effet, dès le 1er septembre, ma famille et moi allons déménager au sein d'une nouvelle commune et ce déménagement a pour effet que je suis dans l'obligation de démissionner de notre conseil.

Après près de 12 ans au sein de notre législatif ce n'est non sans un léger pincement que je quitte mes fonctions.

J'ai passé de très bons moments au sein de notre assemblée et ceci avec des représentants de tous les partis. Le point d'orgue de mon engagement aura été sans conteste le rôle de Président du conseil, rôle que j'ai eu l'honneur d'assumer entre 2013 et 2014. Pour un enfant d'Ecublens, en devenir le premier citoyen reste un souvenir marquant. Cette année-là fût néanmoins également marquante avec la perte de notre regretté secrétaire communal de l'époque Michel Hausermann.

Dans un contexte toujours plus politisé et parfois plus tendu, j'espère que notre conseil saura revenir aux fondements qui faisaient sa force, c'est-à-dire un conseil où la recherche de solutions pragmatiques au service de nos concitoyens est le but numéro un, ce qui n'empêche pas un petit verre en fin de séance.

Merci pour la collaboration toutes ces années et plein succès à notre belle commune dans les défis qui sont les siens pour les prochaines années.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations

Cédric Vaissert



PLR.Les Libéraux-Radicaux +	
Les indépendants de droite	comites@plr-ecublens.ch
IBAN: CH37 0900 0000 1705 3605 3	
IBAN: CH37 0900 0000 1705 3605 3	www.plr-ecublens.ch

Au président du Conseil communal Monsieur Jean-Claude Merminod Avenue d'Epenex 17 1024 Ecublens

Ecublens, le 8 mai 2023

Monsieur le Président,

Le groupe PLR+ID ainsi que la section PLR d'Ecublens ont tenu leur assemblée annuelle 2023 le jeudi 4 mai 2023.

A cette occasion, le comité PLR+ID a renouvelé sa composition. Un nouveau président a été élu en la personne de M. Cédric Sandoz, conseiller communal, rue de Renges 2, Ecublens. csandoz@hotmail.com.

En vous remercions d'en prendre bonne note, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Pour le groupe PLR+ID

Jean-Jacques Hefti

Secrétaire